

spécialisée de santé, moins 1 380 000, 500 000 francs de traitements de personnel enseignant ont été économisés en raison du report de la mise en place de la formation en emploi. Par ailleurs, 347 000 francs ont été versés en plus par la Haute école spécialisée de Suisse occidentale, et un montant de 160 000 plus élevé que celui budgétisé pour l'écolage. Haute école fribourgeoise de travail social, moins 580 000 francs dus à la participation de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale plus 340 000 francs, participation de tiers à divers projets 305 000 francs.

Enfin, on constate une amélioration à l'Université qui est gérée par une enveloppe budgétaire moins 989 000 francs, 2 500 000 ont été économisés dans les rubriques de traitements de personnel administratif et auxiliaire mais par contre une diminution des recettes des cantons non-universitaires 800 000 francs et subventions fédérales moins 155 000 francs. Voilà les principales différences.

Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je n'ai qu'un élément à ajouter au rapport très complet du Rapporteur; il concerne le Gymnase intercantonal de la Broye pour vous informer que nous sommes à bout touchant du crédit de construction nous sommes en train de clôturer les comptes et je peux d'ores et déjà vous annoncer que le crédit sera entièrement tenu.

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2007

DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DE LA CULTURE ET DU SPORT

Cardinaux Gilbert (UDC/SVP, VE), rapporteur. Ce rapport reflète toute l'activité de la DICS pour l'année 2007. Il y figure en particulier les statistiques concernant les effectifs d'élèves, le nombre de classes, que ce soit en langue française ou allemande, leur répartition géographique et ceci dans tous les degrés.

La Commissaire. Je n'ai rien à ajouter et attend avec intérêt les questions.

Weber-Gobet Marie-Thérèse (ACG/MLB, SE). En guise d'introduction, le groupe ACG souligne la bonne tenue générale du département. Il se félicite en particulier, sur le plan de la formation, de l'initiative «START – Forum des métiers» pour les jeunes et de l'organisation des Journées portes ouvertes des écoles. Notre groupe se réjouit également de la réception d'un don de M. et M^{me} Merkle permettant la mise en route d'un institut de recherche de pointe dans notre canton. Nous saluons la participation active du canton à la mise sur pied du nouveau Plan d'Etude Romand (PER) et la contribution au projet HarmoS dont il sera bientôt débattu dans notre assemblée.

Le groupe ACG se félicite encore de la mise sur pied d'un projet de recherche sur le plurilinguisme et le bilinguisme. Au-delà de la création d'un institut de recherche, nous attendons dans le domaine du bilinguisme de la part de la DICS des initiatives et des propositions concrètes capables de faire véritablement du canton de Fribourg, un canton bilingue, cela en matière de formation notamment.

Notre groupe suivra avec attention les travaux menant à l'introduction de la seconde année d'école enfantine qui pose d'importants défis – entre autres – au niveau des infrastructures et de l'accueil extrascolaire. En ce qui concerne les infrastructures, notre groupe relève des manques dans le domaine du sport, enseignement dans lequel le canton ne répond pas aux exigences fédérales. Nous demandons à la DICS de remédier à cette situation.

Dans le secteur de la formation toujours, le groupe suit avec intérêt le processus d'accréditation des Hautes Ecoles Spécialisées et se réjouit – avec un bémol – que le Conservatoire ait pu maintenir des classes professionnelles. Le groupe ACG serait heureux que ces classes existent sous le label «Conservatoire de Fribourg» et non «Conservatoire de Lausanne» et invite la DICS à mener les démarches nécessaires à l'accréditation du Conservatoire de Fribourg comme Haute Ecole de musique.

Dans le domaine de la culture, le nouveau règlement sur les affaires culturelles est un des plus contraignants de Suisse de l'aveu de ses propres auteurs. Notre groupe craint que son application renforce trop le rôle de l'Etat dans ce secteur et, sous le couvert de la loi et malgré les assertions contraires des responsables du dicastère, institue progressivement une culture d'Etat. La question se pose notamment dans le domaine de l'attribution des subventions ou dans celui des activités culturelles proposées aux écoles. Nos doutes puissent-ils s'avérer infondés à ce sujet.

Pour terminer sa réflexion sur le rapport d'activité de la DICS, notre groupe se pose de sérieuses questions sur le Musée d'art et d'histoire de Fribourg, institution pour le moins somnolente. Le nombre de visiteurs, même s'il n'est pas le reflet conforme de la qualité du travail présenté – est tout à fait insuffisant pour une institution de ce rang. Le prochain départ à la retraite de la directrice actuelle doit être l'occasion à nos yeux de réévaluer les ambitions et les objectifs de l'institution afin de lui redonner son dynamisme.

Le Rapporteur. M^{me} la Commissaire attend les questions et je la laisse répondre.

La Commissaire. C'est très volontiers que je répondrai aux différentes remarques, plutôt que questions, qui ont été soulevées par le groupe Alliance centre gauche.

S'agissant tout d'abord de la question du plurilinguisme et du concept des langues. Il était nécessaire d'attendre l'adoption du concept du concordat HarmoS qui fixait les langues et le moment de leur introduction dans la scolarité avant de pouvoir vous soumettre ce concept. Nous sommes dans la phase finale de préparation et j'espère pouvoir le faire encore avant l'été.

S'agissant de la question des infrastructures sportives, je peux vous informer que le Conseil d'Etat a adopté cette semaine une modification de l'ordonnance sur l'enseignement du sport, réintroduisant la troisième heure de sport pour le cycle d'orientation, mais et c'est vrai, nous avons un manque d'infrastructures au niveau du secondaire II, qui ne pourra être remédié en partie que lorsque nous disposerons des infrastructures de Gambach. Dès lors, je me permets de vous inviter encore une fois à voter «OUI» le 1^{er} juin, cela contribuera à soulager la question des infrastructures sportives et nous permettra également de réintroduire dans un délai ordonné la troisième heure de sport au niveau du secondaire II.

Pour la question du Conservatoire fribourgeois et de son maintien comme Haute Ecole Spécialisée, je dois vous indiquer qu'il est impossible pour la Haute Ecole fribourgeoise d'obtenir une accréditation à elle toute seule, ne serait-ce qu'en raison des exigences fédérales et du nombre d'élèves. En revanche, le Conseil d'Etat a approuvé dans une première phase les discussions en cours avec le Conservatoire de Lausanne qui nous permettra de maintenir un enseignement professionnel sur site fribourgeois et cela est déjà à mon sens un succès important dans le cadre du maintien de la musique professionnelle dans notre canton.

S'agissant du règlement des affaires culturelles, je prends acte de votre appréciation, je souhaite simplement dire que lorsque l'on parle de culture d'Etat et que l'on dit que nous avons le règlement des affaires culturelles le plus restrictif de Suisse, cela ne va pas nécessairement ensemble, puisque dans ce règlement il est prévu expressément le rôle subsidiaire de l'Etat qui ne peut financer en dessus de 50% les créations dans notre canton, ce qui suffit à démontrer à lui tout seul que nous n'avons pas en soi de culture d'Etat; nous ne sommes pas dans un régime soviétique!

Pour le Musée d'art et d'histoire, j'ai pris acte de votre remarque. Je souhaite simplement souligner que la dernière exposition «L'éternel féminin» a connu plus de quinze mille visiteurs, ce qui annonce une hausse sensible des visiteurs pour cette année, mais sans doute est-ce dû au titre de l'exposition?

– L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

Election d'un substitut de la procureure générale, poste à 60%

Le Président. J'ouvre la discussion sur les candidatures à cette élection et je vous signale que M^{me} Marisa Vonlanthen a retiré sa candidature ce matin.

Studer Theo (PDC/CVP, LA). La Commission de justice vous propose d'élire M^{me} Sandrine Schaller Walker pour les raisons suivantes. L'autre candidat, M. Benoît Ducry, a certainement d'excellentes qualités, mais il ne dispose pas encore de toutes les conditions pour être éligible. Il n'a pas encore de brevet d'avocat. Nous ne pouvons pas anticiper l'issue de son examen d'avocat pour lequel, nous lui souhaitons bonne chance. Et,

selon l'avis de la Commission de justice, il n'est donc pas éligible.

Nous vous invitons par conséquent à donner votre voix à M^{me} Sandrine Schaller Walker.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Vous avez sous les yeux le préavis du Conseil de la magistrature!

Nous avons mis par ordre de préférence, effectivement M. Benoît Ducry, ensuite M^{me} Schaller. Il est vrai que M. Ducry n'a pas encore son brevet d'avocat. Mais je tiens à préciser que ce n'est pas une condition formelle d'éligibilité puisqu'en vertu de la Constitution cantonale, il faut avoir de l'expérience et le brevet n'est pas une condition pour être élu juge.

Maintenant, on peut respecter le préavis de la Commission de justice, tous les deux sont des candidats valables! Toutefois, le Conseil de la magistrature s'il a mis M. Ducry en premier, c'est parce que c'est une personne qui a une très grande expérience, puisqu'il a travaillé et au Ministère public et chez les Juges d'instruction ainsi qu'à la Police cantonale, alors que M^{me} Schaller est «uniquement» avocate. C'est à vous de choisir!

Mauron Pierre (PS/SP, GR). Le groupe socialiste soutiendra la candidature de M^{me} Sandrine Schaller Walker, qui fera une excellente substitut du procureur et qui, contrairement à d'autres candidats est titulaire du brevet d'avocat.

Le groupe regrette cependant d'avoir dû apprendre de manière officieuse le fait que cette candidate était enceinte puisqu'il s'agit d'un élément important, personnel et que cette candidate a souhaité faire connaître.

S'il ne remet pas en cause ce droit fondamental, il regrette par contre que, par le passé un élément similaire avait été retenu comme élément à charge d'une magistrate socialiste. Dans l'analyse des candidatures, les éléments et critères qui doivent présider au choix d'une candidature, le groupe socialiste espère ainsi ne plus jamais entendre parler de questions de grossesse ou d'accouchements, car ces éléments purement personnels ne doivent pas entrer en considération dans le choix à opérer.

Comptes généraux de l'Etat pour 2007

INSTITUTIONS, AGRICULTURE ET FORÊT

Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC), rapporteur. Les comptes 2007 de la DIAF ont une belle allure puisque son compte de fonctionnement boucle avec une réduction de l'excédent de charges de 4,8 millions par rapport aux prévisions!

On relève également que l'évolution des charges de fonctionnement réelle, passe de 51 645 millions en 2006 à 51 820 millions en 2007, soit une augmentation maîtrisée de 175 000 francs correspondant à 0,3%.

Les comptes de charges de cette Direction sont meilleurs que prévus à l'exception du Service de l'Etat civil et des naturalisations, du Service des communes, du Service vétérinaire et de l'Institut agricole de Grangeonne qui présentent tous de minimes écarts négatifs